
HardiePlank

Pose à Joint Ouvert par clouage

Février 2017

Guide Pratique

Le présent document ne se substitue pas à l'Avis Technique 2/16-1759, mais utilise certaines préconisations contenues dans ce dernier.
Avant de mettre en œuvre le produit selon ce guide pratique, il est indispensable de prendre connaissance de l'Avis Technique 2/16-1759.



1 – Contexte Réglementaire

- La mise en œuvre du Hardieplank horizontalement ou verticalement, à joint ouvert par clouage sur ossature bois a fait l'objet d'un essai au vent (n° CV6194-1007-1).
- Elle doit en toute circonstance suivre les prescriptions des documents suivants :
 - **Cahier 3251 du CSTB**: Note d'information n°6 « définitions, exigences et critères de traditionnalité applicables aux bardages rapportés » (extrait)
Paragraphe 3 « Etanchéité l'eau »

Murs de type XIII/type III

Il comporte, le plus souvent, un bardage ou système d'isolation par l'extérieur dont la peau n'est pas totalement étanche à l'eau de pluie mais derrière laquelle est disposée une lame d'air continue permettant la récupération et l'évacuation des eaux d'infiltration ou de condensations éventuelles, ainsi que celle de la vapeur d'eau en provenance de l'intérieur des locaux.

Les bardages à joints ouverts directement sur la lame d'air ne doivent pas avoir une surface des joints ouverts entourant l'élément de peau de bardage excédant 1,5 % de la surface des éléments et la largeur des joints doit être inférieure ou égale à l'épaisseur de la peau de bardage et être inférieure à 8 mm.

- **Cahier 3546 du CSTB** : Note d'information n°11 « Résistance aux chocs des bardages rapportés, vêtements, vêtements »
- **Avis Technique Hardieplank 2/16-1759** : distances aux bords des clous et sections de l'ossature bois pour une mise en œuvre horizontale ou verticale.

2 – Domaine d'Emploi

- Mise en œuvre sur parois planes et verticales, neuves ou préexistantes, avec ou sans baies, en maçonnerie d'éléments enduits, en béton ou COB.
 - Bâtiments résidentiels collectifs ≤ 28 m : mise en œuvre en **étage** uniquement
 - Maisons individuelles :
 - Mise en œuvre avec un entraxe d'ossature de 600 mm maxi pour une pose sur un bâtiment sans accès sur la voie publique ou sur une aire de jeux.
 - Mise en œuvre avec un entraxe d'ossature de 300 mm maxi pour une pose en rez-de-chaussée sur un bâtiment avec accès sur la voie publique ou sur une aire de jeux.

3– Valeurs Admissibles

- Exposition au vent correspondant à une pression ou une dépression admissible sous vent normal (selon les règles NV65 modifiées) de valeur maximale : 1200 N/m².

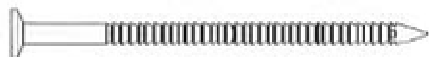
4 – Ossatures

- Ossature bois conforme à l’Avis Technique Hardieplank n° 2/16-1759.
- la pose a joint ouvert s’effectue sur entraxe maximum de 600mm (645mm sur COB)

5 – Fixations

- **Fixation par clouage sur ossature bois**

Pointes annelées acier inox A2, à tête plate Ø 6,5 mm, de dimension Ø 2,5 x 50 mm



6 – Joints entre Lames

- La largeur des joints, horizontaux ou verticaux, ménagés entre deux lames et directement ouverts sur la lame d’air, sera de **3 mm** maximum.

7 – Schémas de Principe

Pose sur ossature Bois

	Cote A	Cote B
Clou Ø 6,5 mm	15 mm	20 mm

